



## Rapport de la Commission des finances concernant le préavis de la Municipalité No. 05/2024 relatif à une demande de crédit de CHF 438'000.00 pour des aménagements routiers de la ligne de bus 722

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances (CF) s'est réunie les 2 et 9 et 17 septembre 2024 pour l'étude du préavis cité en titre.

Nous avons rencontré la Municipalité le 9 septembre 2024 et nous remercions vivement Messieurs Charly Viquerat et Roland Corthay pour leur présence et les réponses à nos questions ainsi que la Municipalité pour la réponse par écrit aux questions complémentaires.

Le montant des liquidités totales se monte à CHF 6'878'261.86 au 3 septembre 2024.

L'entreprise Car postal a proposé une solution qui aurait permis aux bus d'emprunter le sens unique à l'intersection du Bas-du-Rossé et de la route de la Gare (avec ou sans feux). La CF est surprise de la désinvolture avec laquelle la Municipalité a rejeté cette variante qui aurait pu être testée sans devoir prendre des décisions dans la précipitation. De plus, cette proposition aurait été plus économique et moins définitive pour une situation qui n'est pas forcément permanente. Cette variante aurait également optimisé les chances de réaliser les aménagements avant le changement d'horaire prévu au mois de décembre.

Les travaux envisagés touchent au domaine public et ne nécessitent donc pas de prévoir des dédommagements pour d'éventuels propriétaires privés ni de mise à l'enquête.

La CF soulève qu'une partie des coûts (environ CHF 113'000.-) est prévue pour la mise en place de l'éclairage public et n'est pas en lien avec le changement du tracé de la ligne de bus.

Selon les dispositions en vigueur pour le financement des lignes de transport public régional, ni les autres communes de la ligne, ni le canton ne se sont tenus de participer aux frais de ce projet qui vise principalement à conserver les arrêts Bas-du-Rossé et En Folliard, qui se situent sur le territoire communal.

Le laps de temps très court dans lequel les travaux doivent être effectués a un impact sur les coûts, puisqu'en plus du critère du prix, la Municipalité doit accorder de l'importance à la disponibilité des entreprises et à leur capacité à respecter les délais.

L'état financier permet d'allouer le montant demandé dans le présent préavis. La CF regrette toutefois que la Municipalité n'ait pas exploré et chiffré d'autres solutions.

## Conclusions

Ainsi la CF, à la majorité, propose au Conseil communal :

1. d'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux d'aménagements routiers pour la ligne de bus 722 et l'installation de l'éclairage public prévue au chemin Sous-la-Ville et au chemin du Grand-Pré ;
2. d'allouer le crédit de CHF 438'000.- pour financer ces travaux ;
3. d'autoriser à financer cette somme par les disponibilités de trésorerie courante de la Commune ou, si nécessaire, de contracter un emprunt à la fin des travaux aux meilleures conditions du moment ;
4. d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement selon les délais légaux.

Pour la Commission des finances :



Matthew Thomson  
Président



Aurélie Roulet Wyss  
Rapporteuse

Etoy, le 17 septembre 2024